

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: NM PIN EUCALYPT
DESINFECTANT

N° de produit: 0016128783

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour nettoyer et désinfecter les sols et surfaces dures

Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE IEPER (YPLON S.A.)
Paddevijverstraat, 49
IEPER 8900

Téléphone: + 32 (0) 57 22 89 22

Site web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: B : 070 245 245 (24h/24h)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'Étiquetage



Mention
d'Avertissement:

Attention

Déclaration(s) de
risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence
Conseils généraux:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



P102: Tenir hors de portée des enfants.
P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention: P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention: P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

| Désignation chimique | Concentration | N° CAS | N°CE | N° d'enregistrement REACH | facteurs M: | Notes |
|--------------------------|---------------|-------------|-----------|--------------------------------|-------------|-------|
| ALCOHOL | 1 - <5% | 64-17-5 | 200-578-6 | 01-2119457610-43 | 1 | # |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | 1 - <2,5% | 7173-51-5 | 230-525-2 | 01-2119945987-15 | 10 | |
| C10 PARETH-8 | 1 - <3% | 160875-66-1 | | Aucune information disponible. | 1 | |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

| Désignation chimique | Classification | Notes |
|--------------------------|---|--------------------------------|
| ALCOHOL | Flam. Liq.: 2: H225 Eye Irrit.: 2A: H319 | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Acute Tox.: 3: H301 Skin Corr.: 1B: H314 Aquatic Acute: 1: H400 Aquatic Chronic: 2: H411 | |

| | | |
|--------------|--|--|
| C10 PARETH-8 | Eye Dam.: 1: H318 Acute Tox.: 4: H302 | |
|--------------|--|--|

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.
CLP: Règlement n° 1272/2008

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation: | Transporter à l'air frais. Transporter à l'air frais. |
| Contact avec la Peau: | Bien laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Bien laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |
| Contact oculaire: | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |
| Ingestion: | Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. |

| | |
|---|---|
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition prolongée ou répétée de la peau provoque une irritation Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition prolongée ou répétée de la peau provoque une irritation |
|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--------------------|---|
| Dangers: | Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. |
| Traitement: | Consulter un médecin en cas de symptômes. Consulter un médecin en cas de symptômes. |

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|---|
| Dangers d'Incendie Généraux: | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| 5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés: | En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau. En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau. |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes. Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes. |



- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.
- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Recueillir les déversements en récipients, sceller hermétiquement et déposer pour élimination conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.: Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour nettoyer les surfaces dures

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

| Désignation chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | | Source |
|----------------------|------|------------------------------|------------------------|--|
| ALCOHOL | VLE | 5.000,000000 ppm | 9.500,00000 0 mg/m3 | La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012) |
| | VME | 1.000,000000 ppm | 1.900,00000 0 mg/m3 | La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012) |

**8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage: En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

**Protection de la peau
Protection des Mains:** Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autres: Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact prévisible avec la peau. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact prévisible avec la peau.

Protection respiratoire: Sans objet compte tenu de la forme du produit. Sans objet compte tenu de la forme du produit.

| | |
|------------------------------------|---|
| Mesures d'hygiène: | Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| Contrôles environnementaux: | Pas eFDS disponible Pas eFDS disponible |

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|--|--------------------------------|
| État: | liquide |
| Forme: | liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | boisé - pin |
| Seuil olfactif: | Aucune information disponible. |
| pH: | 11,00 |
| Point de congélation: | < 0,00 ° C |
| Point d'ébullition: | > 70,00 ° C |
| Point d'éclair: | > 61,00 ° C |
| Taux d'évaporation: | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Aucune information disponible. |
| Limite supérieure d'inflammabilité (%): | Aucune information disponible. |
| Limite inférieure d'inflammabilité (%): | Aucune information disponible. |
| Pression de vapeur: | Aucune information disponible. |
| Tension de vapeur (air = 1): | Aucune information disponible. |
| Densité: | Aucune information disponible. |
| Densité relative: | 1,0070 |
| Solubilités | |
| Solubilité dans l'eau: | Aucune information disponible. |
| Solubilité (autre): | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partition (n-octanol/eau): | Aucune information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Aucune information disponible. |
| Température de décomposition: | Aucune information disponible. |
| SADT: | Aucune information disponible. |
| Viscosité: | Aucune information disponible. |
| Propriétés explosives: | Non classé |
| Propriétés comburantes: | Aucune information disponible. |

9.2 AUTRES INFORMATIONS

| | |
|-----------------------|--|
| Teneur en COV: | Directive 1999/13/CE: 35,86 g/l ~3,59 % (calculé) Directive 1999/13/CE: 35,52 g/l ~3,55 % (calculé) |
|-----------------------|--|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité: | Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée. Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée. |
| 10.2 Stabilité Chimique: | Ce produit est stable dans des conditions normales. Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses: | Aucune dans les conditions normales. Aucune dans les conditions normales. |
| 10.4 Conditions à Éviter: | Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler. Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler. |
| 10.5 Matières Incompatibles: | Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes. Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes. |
| 10.6 Produits de Décomposition Dangereux: | En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager. En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager. |

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation: | Aucune dans les conditions normales. Aucune dans les conditions normales. |
| Contact avec la Peau: | Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation cutanée. |
| Contact oculaire: | Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion: | Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et maux. Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et maux. |

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

| | |
|----------------------------------|---|
| Mélange: | ETAmél: 6.818,100000 mg/kg ETAmél: 16.750,800000 mg/kg |
| Substance(s) spécifiée(s) | |
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | LD 50 (Rat): 264,000000 mg/kg |
| C10 PARETH-8 | LD 50 (Rat): 1.999,000000 mg/kg |

Contact avec la peau

| | |
|-----------------|--|
| Mélange: | ETAmél 183.333,330000 mg/kg Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles. |
|-----------------|--|

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
C10 PARETH-8 Aucune information disponible.

Inhalation
Mélange:

ETAmél1.833,330000 mg/l Vapeur
ETAmél250,000000 mg/l Poussières, brouillards et émanations
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
C10 PARETH-8 Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Mélange:

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
C10 PARETH-8 Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Mélange:

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation cutanée.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL Aucune information disponible.
DIDECYLDIMONIUM in vivo (Lapin): Résultat expérimental, Étude clé
CHLORIDE
C10 PARETH-8 Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Mélange:

Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL in vivo (Lapin, 24,00 hrs): Catégorie 2A UE
DIDECYLDIMONIUM Aucune information disponible.
CHLORIDE
C10 PARETH-8 Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Mutagenicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Cancérogénicité

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Risque d'Aspiration

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE | Aucune information disponible. |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |

Invertébrés Aquatiques

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|---------|--------------------------------|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
|---------|--------------------------------|

DIDECYLDIMONIUM
CHLORIDE
C10 PARETH-8
CE50 (Daphnia magna, 48,0 H): 0,057000 mg/l (Static) Résultat expérimental, Étude clé
Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL
DIDECYLDIMONIUM
CHLORIDE
C10 PARETH-8
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL
DIDECYLDIMONIUM
CHLORIDE
C10 PARETH-8
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

ALCOHOL
DIDECYLDIMONIUM
CHLORIDE
C10 PARETH-8
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Substance(s) spécifiée(s)

| | |
|---|---|
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM | (28,000000 jour): 69,000000 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, |
| CHLORIDE | Étude clé |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |
| Rapport DBO/DCO | |
| Mélange | Aucune information disponible. |
| Substance(s) spécifiée(s) | |
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM | Aucune information disponible. |
| CHLORIDE | |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |
| 12.3 Potentiel de Bioaccumulation | |
| Mélange: | Ce produit n'est pas bioaccumulable. Ce produit n'est pas bioaccumulable. |
| Substance(s) spécifiée(s) | |
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM | Aucune information disponible. |
| CHLORIDE | |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |
| 12.4 Mobilité dans le Sol: | Aucune information disponible. Aucune information disponible. |
| Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement | |
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM | Aucune information disponible. |
| CHLORIDE | |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |
| 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| ALCOHOL | Aucune information disponible. |
| DIDECYLDIMONIUM | Aucune information disponible. |
| CHLORIDE | |
| C10 PARETH-8 | Aucune information disponible. |
| 12.6 Autres Effets Néfastes: | Aucun connu. Aucun connu. |
| 12.7 Informations supplémentaires: | Aucune information disponible. |

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers. Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.



Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.
Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

ADN

Non réglementé.

RID

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves

| | |
|------|--|
| H315 | lésions des yeux. |
| H318 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H400 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H411 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Classification DetNet -

Numéro d'enregistrement:

Date de Publication:

FDS n°:

Avis de non-responsabilité:

Sans objet.

01.08.2018

UN000000000016128783-0001-1-01

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.